

MAIRIE  
DE**BASSE - RENTGEN**

57570

**MAIRIE DE BASSE RENTGEN****Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal  
en date du 18/11/2013**

**Présents** : MM. FEIPPEL - MASSON – DELION - HAGEN.  
MMES : WINTERRATH - INGHINGOLO - HEMMER.

**Absent avec excuse** : MME OESTREICHER.

**Absent sans excuse** : Néant.

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :**

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour
- **approuve**, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 09/10/2013
- **décide**, à l'unanimité, de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à M. Bourson Jean-Paul.
- **accepte**, à l'unanimité le devis d'un montant de 1.556,63 € H.T. présenté par VEOLIA Eau relatif au déplacement du poteau d'incendie Rue de la Tuilerie.
- **accepte**, à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 150 € aux Restaurants et Relais du Cœur au titre de l'année 2014.
- **accepte**, à l'unanimité, le chèque des Assurances GROUPAMA d'un montant de 2.078,05 € relatif au remboursement de frais d'honoraires.

➤ **accepte**, à l'unanimité, les modifications budgétaires ci-dessous, à savoir :

**Comptes dépenses :**

Chapitre 023 – article 023 – virement à la section d'investissement :	- 58.325,78
Chapitre 011 – article 6358 – autres droits	+58.325,78

**Comptes recettes :**

Chapitre 021 – article 021 – virement de la section d'exploitation	- 58.325,78
--	-------------

**Comptes dépenses :**

Chapitre 023 – article 2313 – opération 1103 – Presbytère 110.000,00

**Comptes recettes :**

Chapitre 21 – article 2111 – terrains nus 110.000,00

**Sécurité Rue des Platanes**

Suite aux problèmes d'excès de vitesse constatés par les riverains de la Rue des Platanes et pour permettre également d'assurer la sécurité des cavaliers fréquentant le centre équestre, le Conseil Municipal, sollicite auprès de la CCCE l'installation de coussins berlinois sur cette route.

Seul M. Masson n'approuve pas l'installation de coussins berlinois sur cette route.

**Demande d'achat de terrain**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. Schroeder qui souhaiterait faire l'acquisition de la parcelle communale située devant sa maison. Il y aurait éventuellement possibilité de faire un échange d'une partie de la parcelle N° lui appartenant, ce qui permettrait de créer des places de parking supplémentaires Rue de la Fontaine. Ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

**Stationnement Rue des Vergers à Haute-Rentgen**

Monsieur Charles DELION ayant à plusieurs reprises soulevé les problèmes de stationnement Rue des Vergers à Haute-Rentgen et ceux-ci étant récurrents, Madame le Maire propose, afin d'assurer une meilleure sécurité, de contacter la CCCE pour déterminer le nombre de places qui pourraient être matérialisées du côté droit de la chaussée. Le stationnement serait interdit de l'autre côté de la chaussée. Il sera également demandé aux personnes possédant des places de parking à l'intérieur de leur propriété de bien vouloir les utiliser en priorité.

**Tarifs de location de la salle Saint Joseph**

Madame le Maire expose les problèmes constatés lors de la location de la Salle St Joseph. Il s'avère que souvent les locations de la salle se font par des habitants du village au profit de gens extérieurs à la commune. Comme le Conseil Municipal a mis en application des tarifs différents pour la location (150 € habitants, 300 € extérieurs), il rappelle aux locataires de la salle que la responsabilité pour la salle incombe à la personne qui signe la convention de location et que les chèques établis au nom du Trésor Public pour la location et la caution doivent obligatoirement correspondre au nom indiqué sur la convention. Aucun paiement en liquide ne peut être accepté.

**Tarifs location gîtes**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se réunir dans les prochaines semaines afin de déterminer les conditions de location des gîtes (tarifs etc...)

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse Rentgen, pour être affiché le 22/11/2013 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 21/11/2013.

Le Maire  
Viviane WINTERRATH

*V. Winterath*

